

Le Président. M. le Député, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre mandat de député et je vous prie de prendre place là où notre huissier va vous conduire et où vous siégerez dorénavant parmi nous. Bienvenu et félicitations!

Rapport N° 83 sur l'aménagement du territoire¹

Rapporteure: **Christiane Feldmann** (PLR/FDP)
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Discussion

La Rapporteure. Die Kommission hat sich an zwei Sitzungen mit dem vorliegenden Bericht befasst und macht dazu folgende Bemerkungen: Allgemein wird der vorliegende Bericht als interessante Bestandesaufnahme zur Raumplanung im Kanton Freiburg mit einer Fülle von Informationen eingestuft. Die Kommission dankt den Verantwortlichen für die Erstellung und auch für die Präsentation des vorliegenden Dokumentes. Die Erarbeitung des Berichtes 83 war nur durch eine vertiefte interdepartementale Zusammenarbeit möglich. Die Kommission erachtet dies als besonders erwähnens- und lobenswert. Sie ist überzeugt, dass für die Entwicklung des Kantons interdepartementale Zusammenarbeit weiterhin vertieft werden muss. Zum präsentierten Zahlenmaterial macht die Kommission nachfolgende Bemerkungen: Viele Statistiken beruhen auf dem Zahlenmaterial aus dem Jahre 2000 – man hat die Auswertung der letzten Volkszählung als Grundlage genommen, um bei der nächsten Volkszählung vergleichbare Grundlagen zu haben. Erlauben Sie mir, an dieser Stelle eine Klammerbemerkung zu machen: Der Bund hat beschlossen, nicht mehr diese Art von Volkszählung durchzuführen. Auch wenn diese Einschätzung nachvollziehbar ist, müssen dazu zwei Vorbehalte angebracht werden. Der kantonale Richtplan wurde erst im Jahre 2002 – das heisst nachher – in Kraft gesetzt. Weiter sind einige Zahlen, wie zum Beispiel Pendlerbewegungen, einer raschen Entwicklung ausgesetzt, so dass die verwendeten Zahlen unter Umständen nicht mehr sehr aussagekräftig sind. Bei der Berechnung der verbauten Arbeitszonen hätte sich die Kommission gewünscht, dass neben den reinen Flächenangaben auch eine Aussage über das Arbeitsplatzangebot oder die Wertschöpfung gemacht würde. Eine der wichtigsten Aussagen dieses Berichtes ist, dass dank dem kantonalen Richtplan einerseits die Bauzonen reduziert wurden und die Anwendung des Richtplanes andererseits zu einer haushälterischen Nutzung des Bodens beigetragen hat. Auch beim Kampf gegen die Zersiedelung ist und wird der kantonale Richtplan weiterhin ein wichtiges Instrument sein. Zudem stellt die Kommission fest, dass der Kanton die Vorgabe der

Fruchtfolgeflächen erfüllt und – entgegen der Interpretation des Bundes – keinen Nachholbedarf hat. Was die Waldflächen betrifft, stellt die Kommission fest, dass der Wald an Fläche zunimmt. Auch wenn eine faktische Unantastbarkeit der Waldfläche auf Bundesgesetz beruht, ist die Kommission der Meinung, dass hier Handlungsbedarf besteht. Sie lädt den Staatsrat deshalb ein, sich bei der Bundesbehörde für sinnvolle Lösungen einzusetzen. Bei der Diskussion der Detailpläne stellte die Kommission fest, dass der Bericht sowohl bei der Energieplanung als auch bei der Uferplanung nicht sehr aussagekräftig ist. Sie erhofft sich heute einige Aussagen des Staatsrates zum Uferschutz zu hören. Das Hauptgewicht legte die Kommission aber auf die Interpretation der zu erwartenden Entwicklung des Kantons, die man dem Bericht entnehmen kann. Auf Seite 17 des Berichtes sehen Sie, dass es zwei interkantonale Agglomerationen gibt. Dazu werden drei Gemeinden des Sensebezirks der Agglomeration Bern und vier Gemeinden des Vivisbachbezirks der Agglomeration Vevey-Montreux zugeordnet. Sonst ist die Karte weiss. Man muss sich bewusst sein, dass die Agglomerationspolitik des Bundes in Zukunft auch auf die Entwicklung des Kantons grossen Einfluss haben wird. Wenn Sie diese Karten mit der Pendlerbewegung der Karte 35 und 37 ergänzen, ergibt sich – der Meinung der Kommission zufolge – eine sehr problematische Situation für den Kanton. Die Gefahr einer Zersplitterung und eines Auseinanderdriftens des Kantons könnte in nächster Zeit real werden. Um im innerschweizerischen Wettbewerb bestehen zu können, kann man sich nicht allein auf die Stärkung des Zentrums beschränken. Die Stärkung der Regionen, nämlich der weissen Gebiete auf Karte 17, ist ebenso wichtig. Zudem wird die Förderung der Randregionen mit der Identität mit dem Kanton ausschlaggebend sein, wenn man das Abbröckeln der Randregionen verhindern will. Einmal mehr ist zu betonen, dass Verdichtung nicht Zentralisieren heisst. Folgerichtig kommt das Thema der Regionen wieder auf den Tisch. Die Frage der regionalen Richtpläne soll der nachfolgenden Diskussion im Gesetz über die Raumplanung nicht vorweg genommen werden. Hingegen konnte die Frage, ob auch die neue Regionalpolitik eine Änderung erfahren wird – und wenn ja, welche – nicht beantwortet werden. Wir erwarten, dass diese Frage nächstens geklärt wird. Auch die aktive Bodenpolitik ist noch nicht im kantonalen Richtplan verankert. Da stellt sich die Frage, welches Instrument der Raumplanung dazu benutzt werden wird. Die Sorge der Kommission, dass der Kanton die Gefahr des Auseinanderdriftens im Auge behält und Massnahmen dagegen ergreift, geht natürlich über die Raumplanung hinaus. Die Kommission erwartet, dass dieser Aspekt auch bei der Diskussion über die neuen Territorialstrukturen einfließt. Zudem erachtet die Kommission die Stärkung der Identität des Kantons als eine der wichtigsten Massnahmen. Schlussendlich stellt sich die Frage, ob die Aussage auf Seite 40 des Berichtes, dass das Wachstum des Kantons im Bevölkerungszuwachs und nicht im wirtschaftlichen Wachstum zu suchen sei, als eine Tatsache hingenommen werden soll oder ob nach Ansicht des Staatsrates nicht Handlungsbedarf besteht. Abschliessend bedauert die Kommission, dass sich der

¹ Texte du rapport: voir fascicule séparé

Staatsrat zu diesen offenen Fragen nicht äussert. Anstelle einer blossen Aufzählung der Handlungsfelder am Schluss des Berichtes, wünscht sich die Kommission für einen weiteren Bericht, dass sich der Staatsrat künftig ebenfalls dazu äussert, welche Strategien und Massnahmen er in der nächsten Zeit vorsieht. Mit diesen Ausführungen nimmt die Kommission Kenntnis vom Bericht 83 und lädt Sie ein, das Selbe zu tun.

Le Commissaire. Tout d'abord, permettez-moi de remercier la commission, respectivement M^{me} la Députée Christiane Feldmann, présidente de cette commission, pour son excellent rapport. Je tiens à préciser que, dans le cadre de cette séance de commission, on a eu un débat constructif et les éléments qu'a relevés M^{me} la Présidente de la commission, notamment en ce qui concerne les chiffres, sont exacts. Vous avez pu constater que c'est difficile de faire mieux. Par ailleurs, je prends note des améliorations que la commission souhaite pour un prochain rapport.

Le 17 septembre 1999, le Grand Conseil votait à l'unanimité le décret fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire. Ce texte fixait le contexte dans lequel le plan directeur cantonal devait être élaboré. Le nouveau plan directeur cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 juin 2002. Le présent rapport sur l'aménagement du territoire permet de rendre compte de la mise en oeuvre de ce plan et des enjeux auxquels le canton doit faire face au cours des prochaines années. L'établissement d'un tel rapport est une obligation à plusieurs titres. Tout d'abord, le canton doit, selon l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, rendre compte de l'état de l'aménagement du territoire à l'Office fédéral du développement territorial tous les quatre ans. Fribourg a négocié un rythme de cinq ans en raison de la durée de la législature. Il s'agit également de répondre aux conditions d'approbation du plan directeur cantonal.

D'autre part, suite à la motion déposée déjà en 1991 par le député Ueli Schnyder, le Conseil d'Etat s'est engagé à renseigner le Grand Conseil sur l'aménagement du territoire par le biais d'un rapport à chaque législature. Cette motion a été déposée dans le cadre de la présentation du premier plan directeur cantonal. Un premier rapport a été établi en 1997 et, en 2002, le plan directeur cantonal a fait office de rapport.

Ce rapport montre l'état de l'aménagement du territoire dans le canton selon les informations à disposition, comme l'a bien rappelé M^{me} la Présidente de la commission. En janvier 2008, les services cantonaux concernés ont contribué à établir un bilan sectoriel du plan directeur cantonal. Cet instrument est jugé fort utile et son application porte ses fruits dans de nombreux domaines: patrimoine, environnement, dangers naturels, protection de la nature, préservation de l'aire rurale, mobilité. Le rapport permet de répondre aux conditions d'approbation du Conseil fédéral pour le plan directeur cantonal, notamment concernant les zones à bâtir. L'évolution de l'urbanisation fribourgeoise est maîtrisée en bonne partie grâce à l'application de critères pour le dimensionnement des zones à bâtir, critères renforcés dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal. Pour preuve, à l'échelle cantonale, la moyenne des zones à bâtir par habitant est

passée de 589 m² carrés en 1989 à 389 m² carrés en 2008. Ces chiffres ont pour origine une urbanisation plus dense. On démontre par ces chiffres qu'il y a une amélioration sensible, mais je tiens à préciser aussi que nous devons encore améliorer cette situation pour éviter le gaspillage des terres agricoles.

En conclusion, le rapport confirme que le plan directeur cantonal est toujours d'actualité afin de faire face aux principaux enjeux de l'aménagement du territoire esquissés pour les années à venir à savoir: renforcer le réseau urbain, moderniser les bases légales – ce que nous allons faire en tout cas cet après-midi avec l'examen du projet LATeC – inciter à la planification régionale et intercommunale, poursuivre une politique d'urbanisation responsable, instaurer une politique foncière active. M^{me} la Rapporteuse de la commission a notamment dit que cet aspect est peu développé dans le Rapport. Permettez-moi de préciser que dans le plan directeur cantonal nous avons sept pôles de développement. Dans ces pôles de développement il y a, comme vous le savez, des zones d'activité – il y en a environ 50 d'importance cantonale – et nous devons définir les secteurs stratégiques en vertu de la loi sur la promotion économique. Son article 15 dit que sur proposition des deux Directions – cela veut dire la Direction de l'économie et la Direction de l'aménagement – «le Conseil d'Etat désigne les terrains et bâtiments considérés comme stratégiques pour le développement économique du canton». Ce travail est à venir. Je vais prochainement présenter au Conseil d'Etat ce rapport sur la politique foncière et ensuite, certainement, que ce rapport sera transmis au Grand Conseil. Cela signifie en clair que, et je tiens à le préciser ici en relation avec le postulat Kolly/Ducotterd, si nous désignons en vertu de la loi sur la promotion économique des zones stratégiques, les communes devront s'engager pour que ces zones ne soient plus affectées au commercial, en particulier à des centres commerciaux. En cela, nous devons bien sûr travailler avec les régions. Cela fait partie de l'aménagement régional au sens de la LATeC, projet qui vous est soumis actuellement... et puis, bien sûr, il va de soi qu'il s'agit d'intensifier les collaborations intercantionales.

En ce qui concerne les aspects particuliers évoqués en commission parlementaire, permettez-moi de relever quelques éléments: les liens instaurés entre l'aménagement régional et la nouvelle politique régionale ou la promotion économique que je viens d'expliquer et l'importance dans ce domaine des réflexions régionales, la nécessité des collaborations intercantionales tout en renforçant l'armature urbaine cantonale, les besoins de renforcer les instruments de lutte contre la thésaurisation des terrains tels que prévus dans le projet LATeC que nous allons continuer à discuter cet après-midi, l'encouragement à la concentration de l'urbanisation notamment par les fusions de communes – et il y aura certainement des critiques tout à l'heure dans ce domaine. La présidente de la commission a fait auparavant allusion aux mouvements pendulaires. Il faut admettre que nous sommes déficitaires dans ce domaine. Nous avons deux moyens pour améliorer la situation. Tout d'abord, créer des emplois. Vous avez pu voir dans la presse ce matin que la Direction de l'économie s'y emploie et là il y a aussi des éléments

importants et positifs pour notre canton de Fribourg. D'autre part, faut-il limiter les surfaces bâties dans les régions rurales? Pour ma part, j'insiste pour dire qu'en termes d'aménagement du territoire les fusions de communes que nous avons eues jusqu'à maintenant permettent d'améliorer la situation parce qu'il me semble important que l'aménagement se concentre dans le village principal ou dans un des villages des communes fusionnées, mais naturellement pas dans tous les villages. Si vous soutenez cette politique, cela signifie clairement qu'il ne faudra pas avoir dans mes services une multitude de communes qui viennent me trouver pour dire «mais il faudrait quand même faire des exceptions». Je crois que si on veut faire un aménagement du territoire cohérent, nous devons serrer quelque peu les boulons sans tout concentrer l'urbanisation dans les centres, même si nous devons le faire et la Confédération nous y incite, voire nous y oblige.

Une intervention a demandé plus précisément ce qui était prévu pour l'accès public aux rives du lac. La présidente de la commission l'a relevé, plusieurs instruments de planification traitent de ces aspects: le plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel et des rives du lac de Morat, le plan d'affectation cantonal de la rive sud du lac de Neuchâtel, le plan directeur des rives du lac de la Gruyère. Ces planifications permettent de se doter d'un cadre pour la réalisation des accès à l'échelle locale. Ces cheminements doivent être planifiés au même titre que les chemins pour piétons dans le cadre des plans d'aménagement locaux.

Voilà ce que je souhaitais apporter en préambule. Pour terminer, je signale simplement que le hasard du calendrier permet aujourd'hui au Grand Conseil d'avoir à la fois le bilan matériel de l'aménagement du territoire grâce au contenu du rapport et de poursuivre les discussions sur le projet de loi sur l'aménagement du territoire et des constructions.

Vous avez ainsi, Mesdames et Messieurs les Députés, la possibilité de disposer d'un cadre complet pour nourrir vos débats.

Je vous invite bien sûr à prendre acte du présent rapport.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris acte du rapport sur l'aménagement du territoire. Nous relevons que nous sommes aujourd'hui face à un défi de taille suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique régionale et à l'élaboration d'une stratégie cantonale qui prévoit la mise en place d'une véritable politique foncière active. Dans ce domaine, il s'agira de s'assurer de la coordination nécessaire entre, d'une part, l'aménagement du territoire et, d'autre part, la nouvelle politique régionale si l'on veut s'assurer d'un développement harmonieux de notre canton. Ainsi, constatant que l'habitat plus que l'emploi est un élément important dans la croissance démographique, le groupe libéral-radical invite le Conseil d'Etat à veiller à ce que le développement économique prévu dans le plan directeur soit réalisé dans des conditions les plus favorables possibles. Permettez-moi encore M. le Commissaire une question au sujet des efforts à réaliser pour lutter contre le bruit: je souhaiterais savoir comment la répartition des subventions est prévue entre le canton et les communes.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical vous invite à prendre acte de ce rapport.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Anlässlich ihrer Fraktionssitzung hat die CVP festgestellt, dass uns der Staatsrat einen umfangreichen, gut strukturierten, interessanten Bericht zur Raumplanung präsentiert und dankt ihm dafür. Der Bericht gibt einigen Anlass über die Zukunft nachzudenken und Schlussfolgerungen für die Entwicklungslenkung einzuleiten. Die CVP ist mit den Schlussfolgerungen des Berichts weitgehend einverstanden, wünscht sich aber neben den allgemein formulierten Zielsetzungen konkretere formulierte Ziele und Aktionen. Dies als Denkanstoss für einen nächsten Bericht. Über eine Tendenz haben wir in der Fraktion länger diskutiert. Nämlich die zentrifugalen Kräfte einerseits Richtung Kanton Bern und andererseits Richtung Kanton Waadt. Wir sehen langfristig die territoriale Integrität des Kantons und dessen Identifikation in Gefahr. Viele Zuzüger identifizieren sich nicht mehr mit Freiburg, die Pendlerströme zeigen diese Tendenz eindrücklich auf. Um die Identität des Kantons zu stärken, brauchen wir neben einer guten Raumplanung ein starkes, grosses Zentrum aber auch selbstbewusste Ideen, welche von sich reden machen, wie zum Beispiel die Einführung des dritten Studienjahres in Medizin. Wir sollten uns in Zukunft darauf konzentrieren, den Kanton als Ganzes gegen aussen zu verteidigen und als Einheit aufzutreten. Die Neustrukturierung der Verwaltungsregionen kann unseres Erachtens warten. Die internen Strukturen funktionieren weitgehend und müssen, was die Agglomeration betrifft, erst noch umgesetzt werden. Vor einer neuen, internen territorialen Gliederung soll mit den Gemeindefusionen fortgefahren werden. Der Rest wird sich mit der Zeit von selbst ergeben. Die Regionen werden sich in Zukunft flexibel anpassen, was für einige Gemeinden zweifelsohne zu Schwierigkeiten führen wird. Düringen zum Beispiel ist heute bereits Bestandteil von zwei Planungsregionen, der Agglomeration Freiburg und der Region Sense. Die Koordination wird in Zukunft für die Gemeinden anspruchsvoller und Konflikte werden in einzelnen Fällen kaum zu vermeiden sein. In diesem Zusammenhang stellt sich die berechnete Frage, was man um die Agglomerationen Freiburg und Bulle herum will: Superregionen, drei starre Verwaltungsbezirke oder eine flexible, variable Organisationsstruktur, wie beispielsweise bei der Polizei oder dem Spitalnetz. Für die CVP ist der eingeschlagene Weg der Subsidiarität – wie eben zitiert bei der Polizei oder dem Spital umgesetzt – richtig, muss aber zu einer verstärkten kantonalen Identität führen, damit man wieder Richtung Kantonshauptstadt und nicht nach Bern oder Lausanne schiebt.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Concernant le rapport sur l'aménagement du territoire de notre canton, je tiendrais à relever le magnifique travail qui a été réalisé en matière d'analyse de la position de Fribourg dans le contexte intercantonal.

J'ai l'impression que dans ce document très intéressant et bien fait, notre identité est en train de disparaître et que l'on utilise largement nos infrastructures fribour-

geoises – terrains à bâtir meilleur marché, écoles de très bon niveau et bien d'autres choses encore – pour attirer de plus en plus de pendulaires chez nous.

Mon gros souci est que l'on veuille par la suite éliminer les districts au profit des régions et que nous ayons un manque important de terrains à offrir pour satisfaire les besoins économiques. Suite au problème rencontré à Galmiz, je pense que notre image économique en a pris un coup. Je souhaite aussi pour les communes fusionnées, et c'est très important, de bien mettre en évidence un village principal.

En conclusion, je dirais que le canton fait avec les régions ce que fait la Confédération fait avec les cantons et c'est bien dommage. Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte ce rapport.

Genre Jean-Noël (PS/SP, SC). Ce rapport relativement complet nous donne un état de la situation de l'aménagement du territoire du canton de Fribourg dont la population a augmenté de 13,3% entre 1996 et 2006, alors que la moyenne suisse était de 6%. Cette augmentation de population, fortement liée aux pendulaires bernois et vaudois qui s'établissent en terres fribourgeoises, ne semble pas devoir se calmer pour ces vingt prochaines années. Le groupe socialiste constate que jusqu'à ce jour le développement n'est pas assez concentré. Les flux pendulaires sont impressionnants, l'influence des cantons de Berne et Vaud en matière d'emploi est déjà très forte dans une analyse qui concerne l'année 2000. Cette influence n'a pu que se renforcer en presque dix ans.

Pour nous, il est important que ces prochaines années le canton de Fribourg ait une politique plus dynamique. Il s'agit de mettre en place une politique active de densification et de concentration qualitative et de repenser la mobilité. Il faut renforcer à tous les niveaux les pôles régionaux, notamment en leur donnant la possibilité d'affecter de nouveaux terrains en zones d'activité. On sait encore que trop souvent des extensions sont impossibles pour cause de blocage de propriétaires privés.

Le centre et les agglos doivent pouvoir devenir encore plus forts et attractifs aussi bien en matière de logement que d'emploi. Le groupe socialiste veut une urbanisation concentrée. Il faut aussi que ce Grand Conseil pense région. Lorsque l'on sait que la future loi fédérale sur l'aménagement du territoire vaudra une gestion de la zone à planifier à l'échelle régionale, il faut reconnaître la pertinence d'une obligation d'aménagement régional à fixer, à l'art. 24 de la nouvelle loi que nous allons examiner tout à l'heure. Cette obligation devrait être un des outils essentiels pour lutter contre les points faibles de notre aménagement actuel. Il permettrait entre autres de limiter l'atomisation des zones à bâtir, un développement plus judicieux de notre canton, tel que la diminution encore conséquente du nombre de m² utilisés par habitant et une limitation de l'emprise sur les bonnes terres agricoles. Il faut aussi mettre en place une mobilité allant vers une stagnation des mouvements pendulaires et une augmentation accrue des transports publics ou de la mobilité douce.

C'est avec ces quelques considérations et en regrettant que ce rapport n'ait pas été diffusé avant l'analyse du projet de loi par la commission parlementaire que le

groupe socialiste ne fait malheureusement, avec le peu de place laissé au législatif en matière d'aménagement du territoire, que prendre acte de ce rapport.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). L'alliance centre-gauche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport et nous nous rallions à toutes les remarques et commentaires faits par la commission.

Cependant une analyse plus poussée de son contenu nous a montré un certain nombre de faiblesses qui nous paraissent assez graves et assez systématiques et qui nous résignent à devoir prendre acte, puisque nous ne pouvons pas faire autrement, de ce document.

Nous avons l'impression au fond que c'est surtout un document qui, malgré ce que l'on peut en dire, est un objet qui répond à une obligation de Berne, plutôt qu'une opportunité nous permettant d'apprendre. Apprendre de notre situation réelle, de ses forces et de ses faiblesses pour orienter notre action. C'est ainsi qu'un très grand nombre de parties sont purement descriptives, elles ne vont pas au fond des choses, elles ne font pas une analyse des forces et des faiblesses. On trouvera par exemple une comparaison intéressante entre le chapitre consacré aux zones économiques qui est très consistant, très bien développé, stratégiquement bien pensé avec des propositions concrètes que nous soutenons; en comparaison les autres domaines apparaissent trop souvent comme extrêmement faibles et pas assez développés. Si l'on suit l'adage selon lequel un problème bien posé est à moitié résolu, on a le droit d'être assez inquiet quant à la situation de l'aménagement et de la politique d'aménagement de notre canton.

Le dernier élément général que j'aimerais souligner est le fait que ce que nous avons reçu en héritage de nos ancêtres est un territoire, c'est notre capital le plus précieux. Cet héritage risque d'être dilapidé.

Deux ou trois éléments précis pour étayer ce constat. Le premier a trait à la place du canton dans la structure urbaine suisse. Trop souvent on considère encore que notre puissant voisin est notre principal ennemi. Berne n'est pas l'ennemi. Nos ennemis à nous tous, à tout le Mittelland, sont les agglomérations de Zürich et de Bâle et celles de Lausanne et de Genève. C'est là que se trouve la véritable concurrence. Cela appelle selon nous à un renversement de perspective pour qu'on voie plutôt une collaboration stratégique à long ou à moyen terme avec l'agglomération de Berne de manière à ce que le Mittelland puisse rétablir son statut au sein de la structure urbaine suisse.

Le paysage, qui est un atout spécifique de notre canton, puisque c'est une chose qu'on ne peut pas copier, qu'on ne peut pas répliquer ailleurs, est menacé et on ne dit pas grand chose à ce sujet-là.

La question régionale en aménagement du territoire ne fait pas non plus l'objet d'une vision claire, concrète, avec des propositions. Des déclarations générales oui, mais pas de propositions concrètes, alors que c'est un élément extrêmement important pour pouvoir organiser notre territoire, comme plusieurs d'entre vous l'ont déjà souligné.

Pour la mobilité, il ne suffit pas de constater qu'il manque une personne et que l'on va repourvoir un poste

sans que l'on sache pourquoi: quels sont les enjeux sérieux, quelles sont les propositions concrètes.

Pas grand chose non plus sur les énergies renouvelables et leurs relations avec l'aménagement du territoire. On a parlé des rives du lac, mais la situation est très loin d'être idéale.

Pour terminer, un mot sur l'observatoire du territoire. On prend note et on peut souscrire au fait que le canton n'a pas les moyens de se payer un observatoire permanent. Cela n'empêche pas que nous aurions énormément apprécié que le Conseil d'Etat énonce clairement ses prochaines priorités auxquelles il va consacrer des études spéciales de manière à ce que l'on puisse avoir une vision plus claire de sa conception des prochains défis qui nous attendent.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Das Bundesamt für Raumentwicklung (ARE) hat vorgeschlagen, den Grossraum Bern nicht wie Zürich, Basel und das Genferseebecken als Metropolitanraum einzustufen. Es will Bern bloss als Hauptstadregion einstufen. Diese Schlechterstellung kann mit einer Reduktion der vom Bund zur Verfügung gestellten Mittel für Strassen und Bahnen einher gehen. Das hätte nicht nur für Bern sondern auch für unseren Kanton gravierende Folgen. Sie wissen alle, dass drei Gemeinden unseres Kantons zur Agglomeration Bern gerechnet werden. In diesem Kontext frage ich Sie, Herr Staatsrat, wie die Freiburger Regierung zur Einstufung Berns in die zweite Liga, eben als Hauptstadregion und nicht als Metropolitanraum, steht. Ist vorgesehen, dass in dieser Angelegenheit mit Bern eine Zusammenarbeit gesucht wird? Wird Freiburg sich ebenfalls dafür einsetzen, dass Bern wie Zürich, Basel und das Genferseebecken als Metropolitanraum eingestuft wird, damit eben die drei zur Agglomeration Bern gehörenden Freiburger Gemeinden keine finanziellen Nachteile gewärtigen müssen? Besten Dank für eine Antwort auf diese Frage.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). La question générale de l'aménagement n'a jamais été autant d'actualité que ces derniers temps, voire ces derniers mois. En effet, depuis plusieurs mois, nous avons travaillé dans le cadre de l'agglomération de Fribourg à la réalisation d'un plan de collaboration avec les services de l'Etat et vous avez vu à quel point ce programme a été jugé insuffisant. Vraisemblablement les questions de l'aménagement et de la mobilité sont à mettre sur un pied d'égalité de plus en plus fort. Ceci en fonction des perspectives qui nous attendent. Plusieurs d'entre nous sont intervenus pour mettre en évidence les perspectives de développement démographique de notre canton: 60 000 habitants de plus en l'an 2025 dont au moins 20 000 dans la région du Grand Fribourg. Tout ceci nécessite évidemment des travaux de planification encore plus concertés et dirigés – si vous permettez l'expression – de la part de l'Etat puisqu'il a été relevé qu'à l'heure actuelle, il n'est pas de la compétence du Grand Conseil de donner son avis, mais seulement son préavis. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que le canton se dote d'outils encore plus performants de telle sorte que notre région ne soit pas seulement

attractive en fonction des prix des terrains, mais en fonction de la qualité de son aménagement mise en collaboration totale avec la problématique de la gestion de la mobilité.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Erlauben Sie mir einige Bemerkungen zu einigen Aspekten dieses Berichtes. Wie Sie dem Bericht entnehmen können, wurde die Bauzonengrösse des Kantons Freiburg innert 15 Jahren vom schweizerischen Rekordwert von rund 600 m² pro Person auf etwa 400 m² gesenkt, was immer noch 25% über dem schweizerischen Mittel liegt. Die Grafik, die zwei verschiedene Jahreszahlen kombiniert, ist dazu geeignet, uns in eine irrtümliche Richtung zu führen. Der heutige Durchschnittswert liegt nicht bei 400 sondern bei 300 m². Zu verdanken war diese Senkung vor allem der konsequenten Politik des früheren Chefs des Raumplanungsamtes. Wie sich einige von Ihnen erinnern werden, hat dieser seinen Posten unter Anderem damals verlassen, weil er vom Staatsrat nicht immer aber immer öfter desavouiert wurde. Heute stellen wir fest, dass der Wille zu klareren Instrumenten und Massnahmen in der Raumplanung nur mehr mündlich vorhanden ist, die tatsächlichen Entscheide laufen oft in die Gegenrichtung. Wenn Herr Staatsrat Godel heute sagt: «Wir müssen die Schrauben fester anziehen», dann müsste das auch für die konkreten Entscheide seines Departements gelten. Wir stellten in den Beratungen zum Raumplanungsgesetz aber oft das Gegenteil fest. Wir werden deshalb Anträge stellen, damit die Planung nicht weiter aus dem Ruder läuft. Was die galoppierende Demographie unseres Kantons betrifft, muss ich bemerken, dass diese offenbar auch in diesem Saale als ein Naturgesetz wahrgenommen wird. Sie ist aber einem guten Teil der Billigvermarktung unseres Bodens zu verdanken und löst enorme Folgekosten aus. In diesem Sinne ist eine bessere Eingrenzung der Bauzonen ein wesentliches Element, um das Bevölkerungswachstum zu steuern und nicht einfach zu erleiden. Ich stelle vor allem in den Schlussfolgerungen des Staatsrates fest, dass der Kanton nicht gewillt ist, sich an die Vorgaben des Bundes, des ARE, zu halten und einfach schliesst, dass der Richtplan kein Steuerungsinstrument für Projekte sei. Darüber kann man sich streiten. Aber solange kein anderes Steuerungsinstrument in Sicht ist, müsste man den Richtplan zu diesem Zwecke gebrauchen. Wir stellen fest, dass zum Beispiel in der dringenden Frage der Einkaufszentren die einzige Massnahme des Staatsrates bis jetzt darin bestand, die Antwort auf das Postulat unserer Kollegen Ducotterd und Kolly zu verschieben. Im Bereiche der Mobilität begrüsse ich die Schaffung einer Stelle für die Verkehrsplanung. Dieser Bereich, wie auch die Antwort des Bundes auf das Agglomerationsprogramm zeigte, wird im Kanton Freiburg momentan schlicht nicht abgedeckt. Der Kanton hat nicht nur die Sache nicht im Griff sondern er hat gar nie versucht, die Steuerung des öffentlichen Verkehrs oder des Langsamverkehrs überhaupt zu bewältigen. Es ist dringend nötig, dass hier auf Departementsebene endlich Massnahmen ergriffen werden, damit jahrzehntelange Pannen wie jene der zu hohen Verrechnungen der tpf nicht mehr vorkommen können.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Quelques remarques aussi par rapport à ce rapport sur l'aménagement du territoire. On se trouve actuellement – et nous le savons tous – à un moment charnière au niveau du développement de l'aménagement du territoire dans le canton dans la mesure où l'on a une expérience de quelques dizaines d'années d'un développement qui s'est fait de manière relativement anarchique et désorganisée, il faut bien le dire, et que nous avons un grand défi à remplir actuellement et auquel il faut trouver des solutions par rapport à la démographie croissante de ces prochaines années. Mon collègue Clément le disait tout à l'heure: 60 000 personnes de plus à loger dans le canton d'ici 2025, cela correspond à une augmentation de la population de plus de 15%, cela correspond à 15 000 ou 20 000 constructions nouvelles dans le canton avec bien sûr tous les problèmes liés d'aménagement du territoire, de préservation du paysage, de mobilité, etc.

Aujourd'hui j'ai l'impression encore trop souvent dans le canton de Fribourg que l'on a des réflexes de nouveaux riches. On a longtemps été un canton pauvre et actuellement l'or et l'argent nous font briller les yeux dès qu'il s'agit de faire quelque chose. Alors on trouve des solutions lorsqu'il s'agit d'implanter de nouvelles industries, de nouvelles entreprises, mais on les trouve au mépris le plus total de toutes les règles d'aménagement du territoire. Les méchants qui se sont posés à Galmiz ont été perçus comme des traîtres dans notre canton et pourtant le projet était en dehors de toutes les règles et du plan directeur cantonal. Très récemment, M. le Conseiller d'Etat Godel et sa Direction, même si M. Godel nous a dit cet après-midi que sept pôles de développement avaient été définis dans le canton et qu'il fallait concentrer les activités des entreprises dans ces sept pôles, l'Etat a donc offert un terrain à la maison Franck Müller à Avry-devant-Pont en dehors de toute règle et de toute logique de développement de l'aménagement du territoire et ceci vraiment pas dans un pôle de concentration.

On se rend compte que l'aménagement du territoire est vraiment optionnel. On l'a constaté lors de la dernière séance du Grand Conseil, au moment où en parlant du crédit en faveur de la promotion économique, on a déclaré que le développement durable était un critère optionnel et non pas obligatoire. Et M. Vonlanthen, conseiller d'Etat, nous a dit que dans toute la mesure du possible, mais ce n'était pas absolument certain que ce serait possible dans tous les cas, on tiendrait compte du développement durable.

Mesdames et Messieurs le développement durable n'est pas une option, mais un principe inscrit dans la Constitution fribourgeoise et c'est un principe qu'il faut suivre. Ici, chez nous, à une échelle modeste, pour sauver notre territoire, mais aussi comme contribution à un développement harmonieux de la planète de manière générale. Nous usons trop de territoires actuellement par habitant. En Suisse et dans les pays occidentaux, nous usons de trop d'énergie, nous devons maintenant trouver des solutions pour améliorer les choses et dans ce sens-là le rapport qui nous est soumis aujourd'hui ne propose pas d'éléments concrets. Je le regrette parce que sur chacun des domaines – préservation du paysage, utilisation du terrain, mobilité,

etc – on pourrait avoir un plan de législature pour les 10–15 prochaines années tenant compte des défis démographiques qui nous attendent et comportant des propositions très concrètes et des engagements précis de la part du Conseil d'Etat. On ne les trouve pas aujourd'hui et dans ce sens-là je suis assez consterné de voir la faiblesse de ce rapport qui nous est proposé en matière de propositions et surtout d'engagements du canton dans une voie qui soit conséquente.

La Rapporteuse. Ich möchte allen Kolleginnen und Kollegen danken, die sich mit diesem Rapport 83 auseinandergesetzt haben und sich dazu geäußert haben. Die Vorschläge und Bemerkungen reflektieren die Diskussion, die wir in der Kommission gehabt haben. Den Einen geht die Diskussion um die Raumplanung zu weit, den Anderen zu wenig weit. Es ist kein Zufall, Monsieur Le Commissaire, es ist gewollt, dass wir dies heute Nachmittag konzentriert behandeln. Da wird wirklich ein Grundstein für die Entwicklung des Kantons gesetzt, mit der wir uns auseinander setzen müssen. Ich gehe davon aus, dass die Äusserungen der Kolleginnen und Kollegen für den Staatsrat Richtlinien sind für die Weiterentwicklung seiner Strategien und seiner Gedanken zur Entwicklung des Kantons. Ich habe in der Einführung bereits erwähnt, dass uns die Frage der Agglomerationen zunehmend beschäftigen wird. Sie wissen, zur Zeit macht der Bund das nur über die Agglomerationsprogramme. Es ist jedoch auf Bundesebene hängig, dass das in der Gesetzgebung verankert wird. Deshalb ist es wichtig, dass wir uns mit dieser Frage vertieft auseinander setzen. Kollege Bapst hat gesagt, dass es Gemeinden geben wird, die in zwei, vielleicht drei verschiedenen Planungsverbänden mitmachen müssen. Das wird nicht einfach sein und ist ebenfalls im Rahmen des Raumplanungsgesetz zu diskutieren. Was die Diskussion um die Metropolräume betrifft, lässt mich diese etwas schmunzeln. Ich sehe in der Empörung des Kantons die gleiche Empörung, die wir in den Regionen haben, wenn man nur für das Zentrum Entwicklungsmassnahmen oder Prioritäten vorsieht. Das ist genau auf dem selben Niveau. Trotzdem bin gespannt darauf, vom Staatsrat zu hören, wie er zu der Aussage des ARE steht. In diesem Sinn gibt es die zwei Fragen zu beantworten. Einerseits die Frage, wie der Staatsrat zur Definition des ARE zu den metropoliten Räumen steht. Andererseits die Detailfrage zu den Lärmschutzverordnungsmaßnahmen und die Frage nach der Aufteilung der Subventionen, die an den Staatsrat gehen. Ich habe geschlossen.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus. Comme l'a dit la présidente de la commission, les remarques faites vont dans le sens de celles qui ont déjà été émises au sein de la commission avec plus ou moins d'insistance dans certains domaines. La présidente de la commission a aussi affirmé que l'aménagement du territoire n'était pas simple, entre ceux qui veulent vraiment concentrer dans les centres et ceux qui veulent un développement harmonieux sur l'ensemble du canton. Vous me permettez tout d'abord de répondre à quelques questions précises et ensuite je ferai une réponse

globale sur l'ensemble des remarques qui ont été émises, même si j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer tout à l'heure.

Je crois que M^{me} la Députée Nadine Gobet a posé une question sur la répartition des subventions destinées à la lutte contre le bruit. Si j'ai bien compris, ces subventions ne sont pas toutes acquises au canton mais bien sûr sont aussi prévues pour les communes. Il s'agit d'une convention-programme que le Conseil d'Etat a signé avec la Confédération et en cela nous devons prochainement modifier la loi sur les routes pour pouvoir intervenir dans le cadre de ces subventions à verser aux communes concernées dont nous aurons l'occasion de reparler.

En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet relative au Projet de territoire suisse (étude en cours au niveau fédéral): le Conseil d'Etat pour le moment a pris acte, mais concrètement, le Conseil d'Etat est déjà intervenu auprès de l'ODT puisque, avec le Directeur de l'économie et nos services respectifs, j'ai eu une séance dernièrement avec le directeur de l'Office de développement territorial. Ce Projet sera mis en consultation probablement à la fin de l'année et le Conseil d'Etat aura l'occasion bien sûr de prendre position, ce qu'il n'a pas fait aujourd'hui. Nous avons aussi eu des discussions avec le canton de Berne sur cet aspect, pour voir quelles coordinations on aura par rapport à ce Projet de territoire suisse. En l'état, je ne peux pas en dire d'avantage.

Quant à votre affirmation selon laquelle il y a trois communes singinoises qui font partie de l'agglomération bernoise, elle se rapporte bien sûr à des décisions fédérales fondées sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique au sujet des pendulaires. Mais il n'y a pas seulement trois communes singinoises, il y a aussi, de l'autre côté du canton, quatre communes de la Veveyse qui ont le même statut. A cet effet, nous veillons avec le canton de Vaud à avoir une intégration dans un projet d'agglomération vaudois, cela grâce à une coordination entre les services des deux cantons.

En ce qui concerne les remarques de M^{me} la Députée Christa Mutter, on ne va pas faire ici une bagarre de chiffres. J'ai constaté, et vous l'avez constaté, que le canton s'est fortement amélioré depuis qu'il y a une loi sur l'aménagement du territoire. Je suis très sensible à cette problématique de grignotage des terres agricoles. J'ai eu l'occasion d'expliquer les chiffres relatifs aux terres soustraites à l'agriculture. Vous le savez, c'est sept exploitations moyennes agricoles qui disparaissent, donc nous devons vraiment tout mettre en œuvre pour l'éviter, encore améliorer la situation, parce que je l'affirme clairement, nous avons amélioré notre situation. Nous ne devons pas nous déclarer satisfaits, nous devons tout mettre en œuvre pour encore faire mieux, car nous avons des critiques dans ce milieu et je souhaite ne plus en avoir dans le prochain rapport, pour montrer que les instruments que nous mettons en place porteront leurs fruits.

M^{me} la Députée Christa Mutter a aussi insisté pour dire que le problème des centres commerciaux n'a pas encore été réglé. Vous le savez, vous avez accepté sur proposition du Conseil d'Etat le postulat Kolly/Ducotterd. En début de séance le président a dit que ce rapport serait présenté d'ici la fin de l'année, probable-

ment à la session de décembre. Vous verrez que nous proposerons des éléments pour éviter la multiplication, en tout cas essayer de tendre à ne pas laisser les centres commerciaux se mettre en place comme des champignons. On pourra aussi dire que le train est passé, mais même si l'on constate que le train est passé, nous devons quand même mettre des mesures en place en rapport notamment avec la mobilité, en rapport aussi avec une définition des zones stratégiques.

M. le Député Olivier Sutter a parlé des règles d'aménagement du territoire qui ne sont pas respectées. Vous l'avez vu dans le projet de loi, nous avons la possibilité, en dehors de l'aménagement, de trouver des solutions. Car des solutions ne sont pas toujours trouvées lorsque vous faites un plan directeur ou que vous révisez un plan d'aménagement local. Vous avez signalé le cas de Franck Müller et j'aimerais simplement vous dire, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en parlé avec vous M. le Député, que j'ai vérifié au minimum si ce terrain faisait partie des surfaces d'assolement. Je peux vous affirmer clairement que nous ne touchons pas les surfaces d'assolement dans ce cadre-là. Cela signifie aussi que nous avons dans notre LATeC, actuellement et pour le futur, une commission d'urbanisme qui peut examiner ces problèmes. Mes services ont soumis ce cas à cette commission qui a dit qu'avec certaines améliorations, on pouvait admettre ce projet.

J'en viens à des considérations plus générales. On a parlé et j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les mouvements pendulaires et l'activité de notre canton. Je l'ai dit tout à l'heure, pour avoir moins de pendulaires, avoir plus d'emplois chez nous, la promotion économique travaille et j'ose dire qu'elle réussit: les emplois dans ce canton augmentent. On pourrait vous citer, mais vous avez pu lire «La Liberté» ce matin qui a signalé plusieurs nouvelles entreprises qui se sont implantées dans le canton.

Pourquoi notre canton est-il attractif? Il faut le dire clairement: si l'on a critiqué cet après-midi les terrains trop bon marché, ce qui est peut-être vrai, il faut dire que notre canton a une force. Il faut le dire clairement: on a une force qui est la formation professionnelle d'une manière générale, avec notre Université, nos Hautes Ecoles, cela est reconnu partout en Suisse, voire à l'extérieur et je crois que l'on peut être fier. On a également une force, je ne suis pas le plus à l'aise pour en parler, mais le bilinguisme est aussi une force de notre canton. Cela fait aussi partie du développement de notre canton et je pourrais en citer d'autres. Si nous avons sept pôles dans ce canton et cinquante zones d'activité, il s'agira à l'avenir pour le Conseil d'Etat de définir les zones stratégiques pour lesquelles il y a, dans le cadre de la loi sur la promotion économique, des moyens à disposition des communes notamment afin qu'elles puissent intervenir dans ce domaine, dans le cadre de politique foncière active. Je l'ai dit, un rapport sera présenté prochainement au Conseil d'Etat. Mais cela signifie que les communes et les régions devront jouer ce jeu et j'insiste là-dessus. Je peux vous dire, par exemple, qu'il y a plusieurs régions qui jouent ce jeu. On aura l'occasion d'en parler dans la loi tout à l'heure au chapitre de l'aménagement régional. Les communes du district du Lac avec à leur tête M^{me} la Députée Feldmann sont venues dans mes

services nous présenter leur vision de l'aménagement régional. Nous allons vraiment dans cette tendance et je suis convaincu que toutes les régions vont jouer ce jeu et je peux vous dire que même la Veveyse dernièrement a pris des contacts avec mes services pour faire cet aménagement régional. Je peux vous dire que actuellement, mise à part un district qui est la Glâne mais je suis persuadé que ça viendra, tout le monde va dans le sens de cet aménagement régional.

Pour le reste, M. le Député Clément a fait allusion au projet d'agglomération. On a eu des critiques ou des remarques. Pour ma part, il est vrai, j'insiste là-dessus: sur le plan politique on tire vraiment tous à la même corde, on a toujours un discours pour obtenir ce qu'on souhaite de la Berne fédérale. En cela permettez-moi de dire que, même avec les critiques qu'il y a eues, nous avons l'assurance que le projet «pont de la Poya» sera subventionné. Je peux aussi vous dire que les travaux démarreront et d'ailleurs il y aura un premier coup de pioche à la fin de ce mois, le 31 octobre. Les invitations sont parties. Cela est positif non seulement en terme d'investissements pour le pont de la Poya, mais aussi en terme de stratégie globale pour renforcer notre centre cantonal qui me paraît extrêmement important. C'est très important en terme de développement durable, parce que ça va nous désengorger la ville et en diminuer la pollution.

En terme de transports publics, on va améliorer la situation parce que certaines routes seront vraiment affectées aux transports publics. Aujourd'hui, vous le savez, pour que les TPF soient à l'heure, ils multiplient. Les transports publics ce n'est pas cela, il faut qu'il y ait de la disponibilité pour qu'ils puissent voyager selon l'horaire qui est prévu.

Je crois que nous avons les éléments pour l'avenir du développement de notre canton avec ce centre cantonal fort, mais aussi des régions qui se développent, comme je l'ai dit avec des communes fusionnées dans lesquelles on devrait développer un seul centre.

J'en ai terminé et je vous prie de prendre acte de ce rapport avec les éléments que j'ai repris pour un rapport futur, éléments que sont vos remarques et critiques constructives.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de loi N° 43 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SG)
Rapporteur de la minorité: **Nicolas Rime** (PS/SP, GR)
Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**

Première lecture (suite)

ART. 6

Le Rapporteur. Cet article 6 règle la coordination entre les autorités. Je n'ai pas d'autre remarque.

Le Commissaire. La coordination des procédures est un principe qui a son origine dans la jurisprudence du Tribunal fédéral et il est proposé que seul le principe de coordination soit inscrit dans la loi pour être concrétisé de façon détaillée dans le règlement d'exécution.

– Adopté.

ART. 7

Le Rapporteur. Die Kommission ist der Ansicht, dass gewisse Ansprüche an die Qualifikation der Planer gerechtfertigt sind. In der Praxis zeigt sich anscheinend, dass viele Gesuche unvollständig eingereicht werden und auch qualitativen Mindestanforderungen oft nicht genügen. Es geht in erster Linie darum, klare Regeln und Richtlinien für die Qualität der Dossiers festzulegen. Es wird angenommen, dass die berufliche Eignung dabei eine entscheidende Rolle spielt. Eine Behinderung zum Marktzutritt liegt dabei nicht vor, da diese Spielregeln für alle gleich sein werden, Ausserkantonale und Freiburger Planer.

Le Commissaire. Nous avons vraiment souhaité avoir cette qualification. Il en va aussi des problèmes d'aménagement du territoire; j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à l'entrée en matière. Il me paraît important de dire que les urbanistes ne sont pas seulement là pour écouter les desiderata des communes, mais surtout pour conseiller les communes afin d'appliquer les principes d'aménagement du territoire qui vont dans le sens de ce que l'on souhaite et de ce qui est prévu dans notre plan directeur cantonal.

– Adopté.

ART. 8

Le Rapporteur. Dieser Artikel war in der Kommission sehr umstritten. Für die Einen geht das zugestandene Rekursrecht bereits zu weit und für die Anderen sollte konsequenterweise das Rekursrecht für alle Entscheide der Oberämter und Gemeinden gelten. Zwischen erster und zweiter Lesung änderte die Kommission ihre Meinung und schliesslich hat sich der Vorschlag des Staatsrates – allerdings mit nur einer Stimme Unterschied – durchgesetzt. Deshalb gibt es auch einen Minoritätsantrag zu diesem Artikel. Die Baudirektion würde nach dem Willen des Staatsrates, respektive der Kommissionsmehrheit das Recht erhalten, gegen Entscheide der Gemeinden und Oberamtmänner zu rekurrieren, allerdings beschränkt auf Entscheide, welche den Natur- und Landschaftsschutz betreffen. Sie würde somit gleich behandelt, wie die EKSD und die ILFD in Sachen Heimatschutz, respektive Forst. In Sachen Baupolizei und Baubewilligungen wären die Oberämter verlängerter Arm des Staatsrates und sollen in Anwendung des Gesetzes abschliessend handeln können. Wir bitten Sie deshalb, die Version des Staatsrates zu unterstützen.

Le Commissaire. Pas de remarque en l'état.

¹ Début de la première lecture le 2 septembre 2008, BGC p. 1191.